

prêt. Aux États-Unis, pays du capitalisme pur et dur, les adresses sont gérées par les collectivités publiques. »

Les départements ont en somme, par les divisions politiques pour passer, même si cette union ne saurait masquer des divergences quant aux projets d'infrastructures, en particulier celui de la ligne CDG-Expreps devant relier Roissy à la gare de l'Est

qui déploient la négligence de la ligne B du RER. La gauche reste à gauche, la droite reste la droite, mais nous nous en nous rassurons pour ce projet d'intérêt général. »

Les départements attendent donc que l'État se décide pour une vente de gré à gré, en évitant une mise aux enchères, une procédure légale si la vente des titres

qu'Avignon « n'a pas la réputation d'investir dans le doré ». »

Après le rejet du Sénat, dominé par la droite, l'examen du projet s'annonce compliqué pour la majorité LREM à l'Assemblée nationale dans le contexte des gilets jaunes. « Les élus locaux veulent passer. Leur démarche a une chance d'aboutir. Il y a de cadres en ce jour de souveraineté »,

Du côté de Vinet, désormais premier gestionnaire privé d'aéroports au monde, qui faisait figure jusqu'ici de valeureux naturel, on se contente de rappeler qu'après l'ADP n'a de sens que si le groupe en prend le contrôle. « Cela ne nous intéresse pas d'être actionnaire d'une table pour gérer cet actif avec d'autres. »

Benoît Sabat

La France joue cavalier seul pour taxer les géants du numérique

de **Eric Mercet** **Événement**

Le ministre de l'économie Bruno Le Maire présente, ce mercredi 6 mars, en conseil des ministres, son projet de loi instaurant une taxe de 3 % sur les activités numériques. En attendant un accord multilatéral attendu pour la fin de l'année.

Faute d'accord avec les partenaires européens, la France a décidé de jouer cavalier seul pour taxer les géants du numérique. Le ministre de l'économie Bruno Le Maire présente ce mercredi 6 mars en conseil des ministres un projet de loi instaurant une taxe de 3 %, sur leur chiffre d'affaires réalisés en France,

qui devrait rapporter 500 milliards d'euros selon Beers.

Dans la ligne de mire : les Gafa, acronymes désignant les géants américains, Google, Amazon, Facebook et Apple. « Ces géants paient moins d'impôt en France qu'une très grosse boulangerie ou qu'un producteur de fromages du Chers, cela me pose problème », souligne Bruno Le Maire dans *Le Parisien* du 3 mars.

Pour y remédier, le ministre propose de taxer les revenus réalisés depuis le 1^{er} janvier 2019 sur la publicité en ligne, sur la vente de données et sur les commissions prélevées par les plateformes numériques.

Mais ce prélèvement ne s'appliquera qu'à partir d'un double seuil d'entrée, fixé à un chiffre d'affaires de 750 millions d'euros au niveau mondial et 25 millions d'euros en France. Par ailleurs, le montant de la taxe sera déductible du résultat sur lequel est calculé l'impôt sur les sociétés.

Le but est d'éviter de pénaliser les start-up françaises et européennes. Mais, même ainsi, toutes ne seront pas éparpillées, comme l'admet Beers. Citra, spécialiste français du ciblage publicitaire en ligne, est souvent citée. D'autres acteurs, comme Solocal, Clicadcount ou Laboncoin, pourraient également faire partie des entreprises touchées.

« C'est une taxe idéologique qui va handicaper les acteurs français dans leur croissance, pénaliser l'emploi et se reporter sur les consommateurs, alors même que son rendement ne dépassera pas les 180 millions d'euros », pointe l'association des services Internet communautaires, qui représente les acteurs majeurs du secteur.

« C'est une question de justice fiscale », réplique Bruno Le Maire. Confronté au mouvement des gilets jaunes, le gouvernement veut montrer qu'il est actif sur ce sujet sensible.

Une manœuvre, aussi, de pousser à un accord multilatéral actuellement négocié au sein de l'OCDE, qui regroupent les pays développés, et qui pourrait être atteint avant la fin de l'année.

Antoine d'Abbadado

des conservateurs autoritaires Misesan et Benoît a obligation de quitter le pays et dispositions très strictes pour éviter sa fuite et la destruction de preuves.

sur la critique.com

Un article complet

165 millions d'euros pour les salariés de Blanquefort

C'est ce à quoi s'est engagé à verser le constructeur automobile américain Ford aux 850 salariés du site situé près de Bordeaux dans le cadre d'un plan social, finalement approuvé par l'administration. A cela s'ajoute près de 20 millions d'euros pour la « réindustrialisation » du site et une somme non précisée pour sa « dépollution ». De 300 à 400 salariés devraient partir en préretraite, de 400 à 500 licenciés et quelques dizaines reclassés dans l'usine voisine CTR, codifiée par Ford et le Camille Magin.

3 sur la critique.com

La Chine tente de dopper sa croissance par un plan de relance

Le Sénat s'empare de la loi sur les mobilités